



Les vieux Châteaux de la Vesouze⁽¹⁾

CHAPITRE XV

LES PARTAGES DU COMTÉ DE SALM. — LES GUERRES DE RELIGION. —
LES REITRES. — BADONVILLER ET LE PRINCE DE VAUDÉMONT. — PIERRE
FOURIER A BADONVILLER.

D'AUTRES raisons encore entravèrent le développement de cette contrée du comté de Salm.

L'indivision, surtout celle des terres et des châteaux de Salm et Pierre-Percée, berceau de la race, resta de tradition constante dans cette famille. En dépit des difficultés multiples qu'elle engendrait, elle fut maintenue dans tous les partages qui eurent lieu du XIV^e au XVI^e siècle. — Chaque Rhingrave de Salm voulait, par la possession de ces châteaux, retenir le droit d'en conserver le titre séculaire, tout en empêchant les autres de se l'attribuer exclusivement. — De là l'abandon où tombèrent Salm et Pierre-Percée, et l'influence qu'y prirent en fait les seigneurs de Blâmont et après eux, les ducs de Lorraine.

Cette indivision, entrave insurmontable à tout progrès dans les institutions locales, cause permanente de gêne, de vexations et de misères pour les populations, avait fini par créer dans le domaine des Rhingraves les complications les plus curieuses.

La seigneurie d'Ogéviller leur appartenait à tous en commun pour un quart ; pour un autre quart à l'une des branches seulement. Le reste était passé à des étrangers (2).

Le domaine de Pulligny sur le Madon, se partageait par sixièmes, dont le premier était à eux. Ils avaient trois quarts du second, moitié du troisième, ainsi

(1) Voir le *Pays lorrain*, 1908, p. 305, 357, 434, 535 et 597. 1909, p. 21, 101, 165, 263, 350 et 467.

(2) Lepage, *Comm. de la Meurthe*, II, 25.

que du quatrième et un tiers du sixième. Mais le cinquième sixième se subdivisait en six parts dont l'une était partagée en deux, et une autre en sept (1).

Fénétrange formait quatre seigneuries distinctes, l'une *commune* aux quatre seigneurs, une autre (Geroldseck) dans laquelle les Rhingraves n'avaient rien ; deux autres (Col de Cygne et Tête de Brac) où ils n'avaient que des parts (2).

Il fallait des négociations continuelles, des protocoles, recès et pactes de famille pour maintenir entre les *comparsonniers* d'un même château une paix toujours précaire. Ce régime de jalousie a entraîné la ruine prématurée de beaucoup de ces forteresses féodales, entre autres du château de Lutzelbourg. Parmi ses nombreux copropriétaires, se trouvait au xvi^e siècle un seigneur pillard demeuré célèbre, Franz de Sickingen, qui fut longtemps la terreur de ses voisins. Ceux-ci, ligüés entre eux pour en finir avec lui, attaquèrent Lutzelbourg à l'improviste (1525). Le gardien intimidé le leur livra sans résistance. Ils l'incendièrent, le rasèrent, et c'est depuis lors qu'il n'en reste plus que la ruine pittoresque connue de tous les touristes (3).

Dans la famille de Salm on fit à diverses reprises des efforts pour conjurer les discussions intestines qu'un pareil régime entretenait inévitablement. En 1545, sur l'initiative du doyen ou *senior* de la famille, on avait réussi à élaborer un *pacte de famille*, aux termes duquel tous les Rhingraves s'engageaient à doter leurs filles en argent ou en rentes, afin d'empêcher l'intrusion des étrangers dans leurs seigneuries et châteaux. Mais ces arrangements n'affectèrent jamais les terres de Salm et de Pierre-Percée. Lors d'un partage définitif qui s'en fit en 1598, on consacra au contraire un enchevêtrement presque inconcevable (4).

Badonviller fut *mi-partie*, c'est-à-dire partagé maison par maison,

Le Rhingrave, par exemple, eut « la boutique d'Isaac Geoffroy, la maison de Paulus, de Namur, de Jean Dubois », et ainsi de suite pour les soixante-quatre maisons mises dans son lot. Les rues, les chemins, la maison du curé et celle du pasteur, l'auditoire, l'arche des titres, les prisons, les halles, les portes de la ville demeurèrent en commun ; mais le faubourg d'Allemagne échut en entier au Rhingrave, et le faubourg de France en entier au comte.

L'abbaye de Haute-Seille demeura indivise ; le « cri de la fête » y était fait par les officiers des deux seigneurs. Mais Couvay et Ancerviller furent *mi-partie*, et Halloville indivis. Chacun eut sa part déterminée dans le château de Pierre-Percée et sept des quatorze maisons du village, « en même droit et autorité que du passé ». Le droit lucratif de convoyer les voyageurs au col du Donon

(1) *M. arch. lorr.*, 1893, p. 27.

(2) *J. arch. lorr.*, 1859, p. 125.

(3) *Le chât. de Lutzel.*, 1871.

(4) Gravier. *Hist. de Saint-Dié*, p. 373.

dut s'exercer alternativement de six mois en six mois. Mais Sainte-Pôle et Feneviller échurent en entier au comte, sauf le moulin qui demeura indivis. Quant au droit de chasse dont les seigneurs féodaux se montraient si jaloux, chacun dut se résigner à ne l'exercer que sur ses terres et non « sur celles du seigneur comparsonnier ». Il y avait 77.000 arpents de forêts dont une partie a conservé jusqu'à ce jour le nom de *Bois sauvages* (1).

Et tout dans ce partage est minutieusement décrit et délimité, notamment le Donon « pour la singularité bruit et renom d'iceluy, élevé qu'il est par dessus tous les autres monts du comté. »

Nulle part, dans ces combinaisons où les calculs de l'intérêt personnel sont si âprement débattus, n'apparaît le moindre souci de la condition du peuple. Il eut été trop difficile d'arriver à une entente durable des coseigneurs, en faveur de quelque allègement des charges féodales.

On ne trouve de chartes d'affranchissement que dans quelques rares localités comme Morhange où le hasard ayant réuni tout le domaine aux mains d'un seigneur unique, il avait pu s'inspirer du sentiment de son intérêt bien compris, pour doter ses sujets de quelques institutions libérales (2).

LES GUERRES DE RELIGION

LES COMTES DE SALM, sont aussi responsables, en grande partie, des maux que les luttes religieuses ont causés à leur pays.

Au commencement du xvi^e siècle, la Lorraine n'inclinait nullement aux doctrines de Luther. Elle applaudissait bruyamment au massacre de Scherviller, par lequel le bon duc Antoine, après avoir refoulé en Alsace les bandes de paysans insurgés, les avait définitivement anéanties.

« Méchants Luthériens maudis,
Ne courés plus sur le pays
Du bon duc de Lorraine :
Retournez d'où estes partis. »

chantait-on, après cette sanglante victoire ; la poésie populaire donnait même des conseils aux Français qui avaient aidé les Lorrains à exterminer la secte :

« O bons Français ne faites pas
Courser vostré Dieu pour ce cas.
Car c'est chose vilaine.

(1) Bn Seilliére. *Partage du comté de Salm*, 35 et suivant,

(2) M. *Arch. lorr.*, 1872, 236.

Prenez autre part vos esbas
Sans point chercher ne hault ne bas
L'erreur luthérienne (1).

L'impitoyable énergie des ducs réussit d'abord à maintenir l'unité de croyances par la sévérité des ordonnances rendues contre les hérétiques.

Celle de 1523, du duc Antoine, portait défense de « prescher des faits et gestes de Luther, de tenir ni lire ses livres, sous peine de confiscation de corps et de biens » (2). En juin 1525, le duc faisait enlever à Saint-Hippolite un curé nommé Schuch qui y prêchait l'hérésie, et le malheureux était brûlé vif à Nancy (3).

Mais les doctrines nouvelles, n'en pénétraient pas moins en Lorraine, par les nombreuses enclaves du pays Messin, où elles étaient moins sévèrement proscrites. Dès 1525, Jean Chapelain, moine augustin, prêchait à Vic « réconfortant les pauvres gens et censurant les vices du clergé » et son exécution par le feu, qu'il avait subie sans défaillance en s'écriant « Jésus me soit en aide », avait soulevé dans la contrée une émotion considérable (4).

Le caractère démocratique de ce mouvement religieux séduisait bientôt les gouvernants de la république messine, et ils autorisaient en 1541 la célébration du culte réformé dans leur ville.

Interdites aussitôt par Charles-Quint, les manifestations publiques se changeaient en conciliabules secrets, et les prédicateurs, au nombre desquels on cite un moine du couvent des carmes de Baccarat, n'en pénétrèrent pas moins dans la ville.

Sous la pression des circonstances, le gouverneur français de Metz accordait même aux réformés la permission d'avoir un temple et deux pasteurs, concession que le roi retirait d'ailleurs l'année suivante (1559) (5).

Au contraire, dans la Lorraine allemande, le mouvement réformateur se propageait sans entraves. Les petits seigneurs de ce pays, trouvant dans l'agitation populaire un appui dans leur lutte contre l'Empire, l'encouragèrent, s'en servirent pour satisfaire leurs convoitises, et en profitèrent pour saisir les biens d'église et piller les couvents.

On ne peut nier que les Rhingraves de Salm aient adopté cette politique équivoque.

Philippe-François embrasse la réforme vers 1545, son fils aîné Frédéric, soulève les paysans du Val de Senones contre les bénédictins de l'Abbaye qui

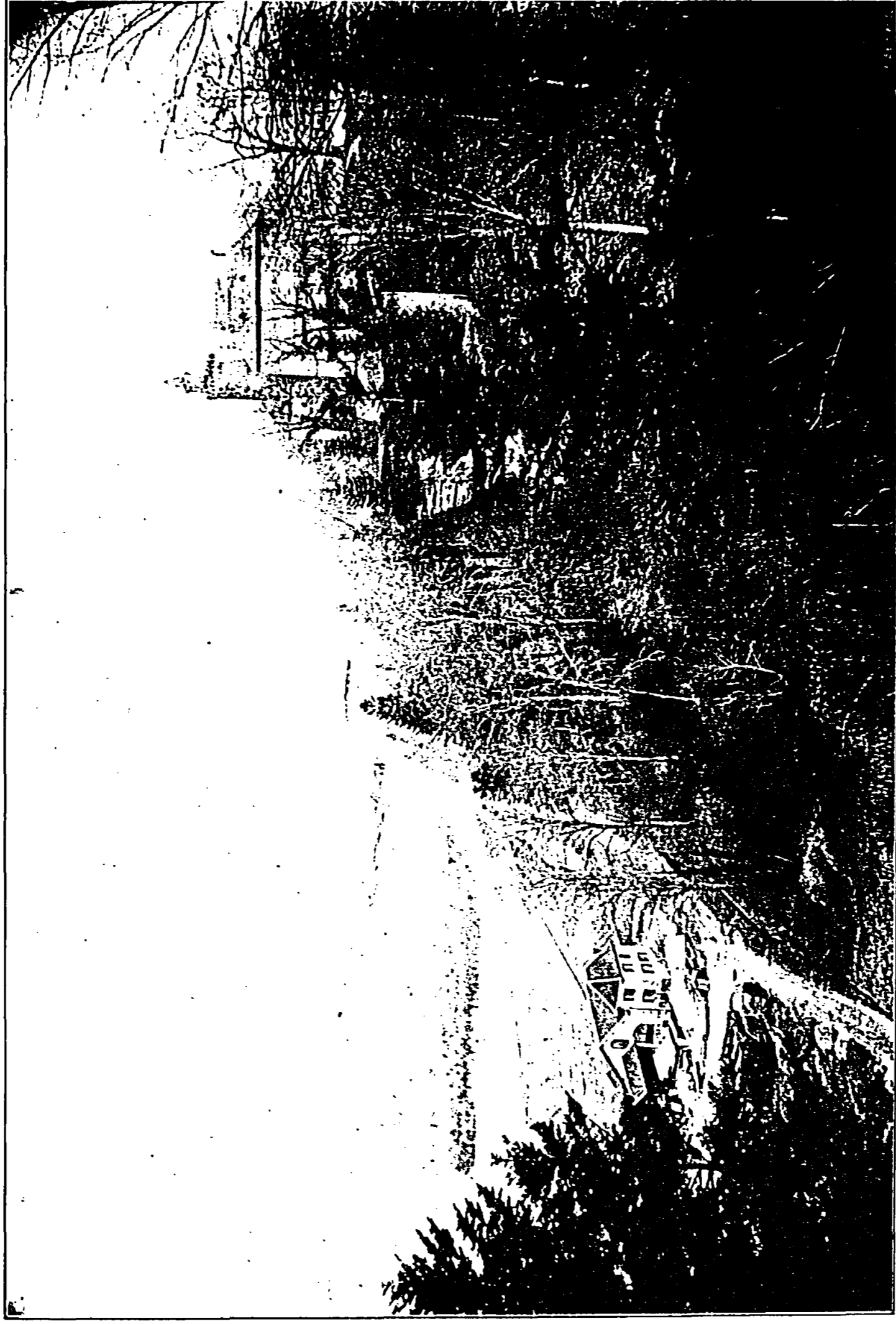
(1) *B^e Arch. lorr.*, 1853, p. 468.

(2) CUVIER. *Réformés du Pays Messin*, p. 5.

(3) *Ibidem*, p. 6.

(4) *Id.*, p. 8.

(5) CUVIER. *Op. cit.*, p. 10.



Cl. Cayet

LE CHATEAU DE CHATILLON

DÉPT DE LA MEURTHE
ARCHIVES
PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

sont contraints de s'enfuir à Deneuvre (1). Son second fils, Jean-Philippe, qui abat les pannonneaux de Lorraine, signe de la sauvegarde promise par le duc aux religieux, est celui auquel une tradition persistante impute l'incendie et la ruine de l'abbaye de Saint-Sauveur (2). Paul de Salm, dissipe les biens du chapitre de Fénétrange (3), et Jean IX, bien que resté catholique, ne fait rien pour empêcher la création à Badonviller d'un centre d'agitation et de propagande religieuse.

Un temple y est ouvert, dès 1555, où le culte est célébré régulièrement, et l'on n'y dit plus la messe qu'à Pâques pour quelques catholiques.

Les lorrains attachés aux dogmes nouveaux, y viennent en cachette. — On y tient un registre des baptêmes conférés suivant le rite interdit, et ce document retrouvé et conservé à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines, éclaire d'un jour curieux l'état des esprits en Lorraine, à cette époque troublée (5).

Il nous révèle en effet, qu'en dépit des défenses et des supplices, la Réforme avait gagné des partisans jusqu'au sein des plus illustres parmi les familles de l'ancienne chevalerie.

On y voit mentionné le baptême en 1569, d'une fille du seigneur de Haraucourt (6), et en 1574, celui de Phœbé, fille d'Antoine du Chastelet (7).

On sait enfin qu'en 1580, Claude, fils du poète des Mazures, jadis protégé du duc Charles III, puis proscrit pour ses opinions religieuses, y exerçait les fonctions de pasteur (8).

Des Mazures avait été l'un des plus actifs propagateurs des doctrines luthériennes à Saint-Nicolas.

Il y avait fait venir un prédicant de Metz en 1562, et c'est pour ce motif qu'il avait encouru la colère du duc.

Plusieurs membres de la famille du Chastelet avaient abjuré le catholicisme. Pierre, seigneur de Gerbéviller, avait fait baptiser à Metz sa fille Eve en 1564. — Un autre, Baptiste, réfugié à Genève y était devenu pasteur. Ayant imprudemment pénétré en Lorraine il avait été appréhendé au corps par les archers, et peu après s'était vu contraint de vendre ses biens (9). — Une de ses sœurs, vouée au cloître dès son enfance, s'était aussi réfugiée à Genève « pour éviter les idolatries et superstitions papistiques, esquelles elle avait été plongée dès son

(1) *J. Arch. lorr.*, 1860, p. 100-111.

(2) *Id.*, 108-237.

(3) *M. Arch. lorr.*, 1872, p. 236.

(4) CUVIER. *Les réfugiés de la Lorraine*, p. 15. LEPAGE. *Comm.* II, 483. DIGOT, IV, 205.

(5) *J. Arch. lorr.*, 1886, p. 97.

(6) *J. Arch. lorr.*, 1888, p. 102.

(7) *Id.*, 1886, p. 97.

(8) *Id.*, 1886, p. 10.

(9) *J. Arch. lorr.*, 1888, p. 130.

jeune âge, n'ayant lors aucun jugement (1). » — Dom Calmet nomme encore Antoine du Chatelet, seigneur de Saint-Amand et Cirey, mort en 1620, et qui avait épousé Judith de Larochefoucauld, également protestante (2).

Enfin on cite un certain nombre de lorrains qui ont été admis à l'habitation dans la ville de Genève et y ont fréquenté les cours de l'Université.

Si l'on considère les risques auxquels ces nobles familles exposaient leur fortune et leur vie en embrassant l'hérésie, la déchéance et la pauvreté où les réduisait leur fuite à l'étranger, on ne peut guère douter que leur conduite ne fut profondément sincère et par conséquent digne de tout respect, car la répression, aggravée par les passions de la foule, pouvait être terrible. — Un pasteur Jean de Madoc, se rendant à Gerbéviller, avait été arrêté à Lunéville, puis étranglé à Mont-sur-Meurthe, par ceux qui étaient chargés de le ramener à Nancy (3).

Soixante-dix familles furent expulsées de Vic, et le roi Charles IX, passant à Toul en 1569, avait fait immédiatement chasser de la ville quarante-deux familles suspectes.

Les faveurs dont les Rhingraves de Salm entourèrent les réformés furent certainement beaucoup moins désintéressées. Tout d'abord ils se firent de la religion nouvelle une arme politique, imposant à leurs sujets les doctrines qu'ils venaient d'embrasser, et installant par la violence les ministres du nouveau culte à la place des prêtres et des religieux expulsés et malmenés. Bien plus, ils ne craignirent pas, changeant de secte suivant les besoins de leur politique, d'imposer aux populations les mêmes changements. Luthériens d'abord, plusieurs Rhingraves se firent calvinistes, et c'est ainsi que, de 1555 à 1610, l'église réformée de Badonviller suivit la même évolution (4).

Il avait fallu, (tant ces abus avaient paru intolérables), que le Rhingrave Otto imposât par testament à ses enfants, la défense de contraindre leurs sujets à quitter la confession d'Augsbourg, s'ils l'abandonnaient eux-mêmes (5).

Mais les Rhingraves tirèrent encore des dissensions religieuses d'autres sources de profit.

Ils figurent parmi les colonels de lansquenets et de reîtres que, pour soutenir la lutte contre les calvinistes, les rois de France Charles IX et Henry II prirent à leur solde, bandes indisciplinées et pillardes, dont l'intervention a envenimé la fureur des guerres de religion.

Leurs chefs luthériens exploitaient au profit du parti catholique, la haine

(1) *Id.*, p. 137.

(2) *J. Arch. lorr.*, 1886, p. 138, et Calmet. *Notice sur la famille du Chatelet*, p. 143.

(3) Cuvier. *Ibidem*, p. 13.

(4) *M. Arch. lorr.*, 1871, 141, et *J. Arch. lorr.*, 1860, p. 99.

(5) *J. Arch. lorr.*, 1860, p. 127.

sectaire qu'ils avaient vouée aux calvinistes (1) ; et quand les calvinistes français eurent à leur tour fait appel à leurs coreligionnaires allemands, ces bandes d'étrangers passant et repassant par la Lorraine y répandirent la terreur et la confusion.

Jean IX comte de Salm a réalisé le type de ces brillants chefs de bande, imposant leurs services à chacun des partis, et bravant impunément toute autorité. Jean IX avait été élevé à la cour de Charles-Quint, comblé d'honneurs par le duc Charles III, comte de Salm, baron de Viviers, Fénétrange, Brandebourg, Ruppes, Domremy-la-Pucelle, etc., (2). Colonel de 1500 reîtres-pistoliers, maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy, créé prince régalien par l'Empereur, il bravait le duc de Lorraine en lui refusant l'hommage pour ses seigneuries d'Ogéviller et d'Emberménil. — Chargé par lui de détourner de la Lorraine les bandes allemandes appelées au secours des calvinistes français, il les arrêtait devant Baccarat en 1587, sans réussir pourtant à empêcher le pillage de la commanderie Saint-Georges de Lunéville, et le ravage des possessions de l'abbaye Saint-Remy. Mais peu de temps après, il faisait cause commune avec le Rhingrave luthérien Frédéric, insultait les pannonceaux de Lorraine à Senonés, et favorisait les progrès de la Réforme dans leur seigneurie commune de Badonviller.

C'est lui qui, le 4 septembre 1573, visitant ses écuries la nuit, et trouvant qu'un palefrenier n'accourait pas assez vite, tire son épée, la lui passe à travers le corps, et prend la fuite. — Deux ans avant il avait provoqué sans motif et assassiné en plein Nancy un seigneur de Gombervaux. — Il fut grâcié, la première fois parce qu'il avait eu affaire à un gentilhomme, et la seconde parce qu'il s'agissait d'un manant (3).

Jean IX fut enterré à Salival (1599) comme la plupart de ses ancêtres. Plusieurs autres Rhingraves étaient restés sur les champs de bataille de France, comme Jean-Philippe tué à Moncontour (1566).

Les batailles d'Auneau et d'Ivry délivrèrent enfin la France de ces bandes féroces. Leurs débris, repassant en Lorraine, furent à peu près anéantis par le jeune marquis de Pont-à-Mousson, le futur duc Henry II. Mais les Rhingraves continuèrent à jouer auprès de nos ducs un rôle des plus importants, et restèrent en possession de toutes leurs faveurs.

Une alliance princière mit le comble à leur fortune, mais provoqua dans la

(1) *J. Arch. lorr.*, 1860, p. 225.

(2) Bⁿ Scillièrre. *Partage du comté de Salm*, p. 5.

Louise de Stainville, mère de Jean IX, avait acheté la maison de Jeanne d'Arc. C'est à elle qu'on doit sa conservation.

(3) Dumont. *Justice Criminelle II*. 342. *J. Arch. lorr.*, 1860-92 et 1867. 6-21.

situation du comté de Salm un changement heureux qui, en mettant fin à la lutte religieuse et resserrant les liens qui le rapprochaient de la Lorraine, arracha ce pays français à l'influence allemande et réalisa en fait son retour à la famille Lorraine.

LE PRINCE DE VAUDÉMONT

NOUS avons vu que ni Salm, ni Pierre-Percée n'avaient été la résidence ordinaire des comtes de Salm. C'est en 1574 seulement, alors que les comtes de Blâmont leurs heureux rivaux, s'étaient éteints depuis soixante-dix ans, que Badonviller fut honoré de la présence de ses maîtres. La jeune et célèbre Diane de Dommartin, veuve du Rhingrave Jean-Philippe tué à Moncontour, vint s'y fixer (1).

C'était alors un simple village. Il fut entouré de remparts, percés de deux portes à pont levis, et près de l'église, s'éleva une maison aujourd'hui totalement détruite qui fut la résidence de la princesse (2).

Le village devint ainsi une petite bourgade, qui mesurait deux cents mètres de long d'une porte à l'autre, et moins de six cents mètres de pourtour.

Les constructions y étaient maussades et primitives, si l'on en croit un historien qui en voyait les restes en 1837, et leur trouvait des « faces rebutantes par des croisées obscures, coupées de jambages de pierre en forme de croix, de fenêtres remplies de verres en losanges attachés en petits plombs ; pour toutes couvertures des bardeaux en chêne dont les toits débordaient sur les rues. » Tel est bien, en effet, l'aspect de ces maisons dont le village de Bréménil renferme encore des types identiques au portrait qu'en trace cet historien trop insensible au pittoresque.

Les *bardeaux* ont été la cause des vastes incendies qui ont, au cours du dernier siècle, détruit la plus grande partie de Badonviller. Mais la ville s'en est relevée.

Cependant les effets de l'indivision et du morcellement plus que les catastrophes avaient longtemps paralysé tout l'essor du progrès dans cette contrée.

A la fin du XVIII^e siècle, Badonviller était encore isolé au centre d'un rayon de trois lieues de chemins de traverse. Les habitants avaient fini par obtenir du gouvernement du roi Louis XVI, la construction d'une route pour les relier à Ogéviller par Sainte-Pôle. La construction commencée dut être ajournée, parce qu'on se heurta à l'opposition du seigneur de Montigny qui ne voulut

(1) J. Arch. loir., 1860-109.

(2) Vieujot, *Notice sur Badonviller*, p. 6-9.

pas qu'on traversât ses terres. Et comme Montigny relevait de l'intendant de Metz, alors que Badonviller et Ogéviller relevaient de celui de Nancy, la Révolution française éclata avant que les deux administrations ne se fussent mises d'accord. — La France s'était successivement annexé l'évêché de Metz, la Lorraine et le comté de Salm, mais elle n'avait pas pris soin de simplifier l'échiquier qu'avait découpé le partage de l'archevêque Brunon, près de mille ans auparavant.

La route d'Ogéviller ne fut faite qu'au cours du xix^e siècle, et celle d'Allarmont vers le Donon date de 1835.

Lorsque, pendant la guerre de Trente Ans, Louis XIV s'empara des pays de la Sarre, les Rhingraves abandonnèrent successivement les diverses baronnies qu'ils occupaient dans la contrée, pour se replier vers leurs possessions rhénanes (1). Ils furent remplacés en beaucoup d'endroits par le prince de Vaudémont, François, père de nos ducs Charles IV et Nicolas-François, qui chercha avec persévérance à se constituer par des acquisitions successives, un grand fief seigneurial dans ces parages. Il y réussit surtout par son mariage avec Christine, fille de Paul VIII de Salm, sur la tête de laquelle se réunirent par l'effet de diverses donations ou partages, toutes les parts que possédaient dans les domaines de Salm son père et son oncle Jean IX. C'est en vue de ce mariage princier que fut élaboré le partage de 1598, qui consacra si bizarrement l'indivision des châteaux et des villes.

Il ne fut pas moins bizarre dans celles de ses dispositions touchant aux religions. La collation des bénéfices ecclésiastiques de Badonviller, Pexonne, Couvay, Celles, etc, demeure aux deux seigneurs en commun. « S'ayant accordé lesdits deux seigneurs qu'il leur serait permis et loisible de prendre et retirer la moitié des maisons, héritages, rentes et revenus desdites cures, pour l'attribuer et convertir à l'entretien d'un prédicant de la réforme d'Augsbourg, en cas qu'il plairait auxdits seigneurs introduire ladite confession audit comté de Salm, avec la religion catholique, selon qu'elles sont tolérées et permises dans l'Empire ». Sous la réserve de cette séparation des revenus, « les deux religions seraient exercées selon l'ordre établi sans innovation. » (2). Les dîmes de toutes sortes continuèrent à être perçues. Celles des sujets catholiques allaient aux prêtres, celles des sujets luthériens aux ministres réformés.

Telle fut cette combinaison étrange qui n'aurait pu durer si les deux souverains de religion différente, avaient résidé dans le pays.

Mais l'indivision subsista, parce que la Lorraine avait intérêt à rester maîtresse

(1) *J. Arch. lorr.* 1860 p. 233.

(2) Bⁿ Sellière. *Partage du Comté de Salm.* p. 55.

du passage d'Allarmont, et elle subsista plus d'un siècle. C'est en 1751 seulement, sous le règne nominal de Stanislas, qu'elle prit fin par un partage réellement définitif. On fit alors, de la terre de Salm, deux parts délimitées par le cours de la Plaine. Tout ce qui est au Nord fut exclusivement lorrain et bientôt Français. Le reste, avec Senones pour chef-lieu, demeura la Principauté de Salm-Salm, partie intégrante de l'Empire Germanique, jusqu'à la Révolution française.

L'assemblée législative en consumma dès lors l'annexion par un simple décret.

Mais dès la fin du xvi^e siècle, l'annexion morale avait précédé l'annexion politique.

Les comtes sauvages, abandonnant au prince de Vaudémont la résidence de Badonviller, s'étaient retirés en Allemagne. Désormais, pour eux comme pour la Lorraine, tous les officiers du comté furent des Lorrains.

Les relations des habitants avec leurs seigneurs n'étant que des rapports fiscaux, ils suivirent la législation lorraine ; et sauf dans leurs rapports avec l'Empire dont ils respectaient la souveraineté nominale, ils vécurent de la même vie, que leurs voisins devenus lorrains.

Mais il restait le dualisme des religions. Le prince de Vaudémont, catholique fervent comme tous les princes lorrains, se fit un devoir de travailler à rendre lettre morte la clause du traité qui leur permettait de se maintenir côte à côte.

Il entreprit d'abolir l'hérésie ; et il put bientôt s'y employer sans rencontrer de la part des Rhingraves, devenus indifférents ou réconciliés avec l'Eglise romaine, la moindre résistance. Le prince de Vaudémont appela d'abord des pères Jésuites, qui multiplièrent les sermons et les missions. Mais il s'efforça aussi de ramener à l'église catholique le sentiment populaire, en combattant les abus et le relâchement des mœurs, aussi bien chez les moines et les prêtres que chez les particuliers. C'est là que, avec raison, il voyait une des principales causes du mal.

Il essaya d'abord d'obtenir que les moines de Senones, si riches et si influents dans le comté, réformassent ou rétablissent la règle dans leur monastère.

Il suppliait le pape d'éloigner l'abbé Lignarius qui « avait peu de conduite dans les affaires, beaucoup de faiblesse dans le jugement, et d'une vie où il y avait à redire. » (1).

L'abbaye de Senones n'était plus, en effet, ce grand foyer de ferveur catholique, abritant deux cents religieux, dont nous avons rappelé la fondation et la puissance.

(1) Dom Calmet. *Hist. de Senones*. Chap. 40. IV.

Il n'y restait que sept religieux, vivant en désaccord avec leur abbé, et disputant entre eux sur l'application de leur règle.

Les libertins, nous dit dom Calmet, prenaient occasion des abus qu'ils remarquaient dans l'Église, de s'en séparer, non pour mieux vivre mais pour vivre, dans une plus grande licence. (1).

Les protestants y voyaient naturellement une raison légitime de persévérer dans leur révolte contre l'Église, et les peuples scandalisés demandaient hautement la réforme.

Les premiers efforts du prince de Vaudémont n'eurent que peu de succès. En 1612 le prêche et la messe se partageaient encore, non sans tumulte et scandale, l'église de Badonviller.

Mais en 1618, la répression prit un caractère violent. Le pape institua dans le comté de Salm, un vicaire apostolique, qui fut notamment l'abbé de Haute-Seille, (2) et qui eut pour mission d'appuyer les exhortations et les prédications des pères Jésuites par des sanctions efficaces, en obtenant des seigneurs du pays des mesures sévères contre les protestants. Il leur fut demandé ou plus exactement « requis » de faire « de faveur ou main-forte » ce qui paraissait indispensable pour « remédier aux plus forts inconvénients dont le premier est l'hérésie, l'extirpation d'icelle dépendant après Dieu, de la seule autorité et volonté des comtes. » (3).

On édicta donc des peines et des amendes non seulement contre les réformés, mais aussi contre les catholiques trop tièdes ; on rendit obligatoires les sacrements et l'assistance à la messe. Enfin en 1625 on ordonna la fermeture du temple, on expulsa les pasteurs et les maîtres d'école, et l'on impartit aux habitants un délai d'un an, pour se faire instruire dans la religion catholique, sous peine de bannissement. (4).

PIERRE FOURIER

C'est à ce moment critique que Pierre Fourier fut envoyé à Badonviller. Il y vint sur les vives instances du prince de Vaudémont, mais à contre cœur et malgré lui. Il semble que la sévérité et les rigueurs auxquelles on voulait l'associer, aient profondément troublé sa mansuétude et sa douceur.

« Enfin me voilà à Badonviller, entièrement contre mon gré, (écrivait-il le

(1) *Ib.*, *id.* Chapitre 40 n° IV-VII.

(2) Digot. *Hist. de Lorr.* V. 22.

(3) Lepage. *Comm.* I. 76.

(4) Rogie. *Hist. du B.-P. Fournier.* II. p. 83.

16 août), contre mon inclination, contre ma volonté, contre *mon opinion*, mais par nécessité. Il fallait y venir, ou fâcher tout à fait M. de Vaudémont. »
« Mon Dieu que j'y suis inutile et *malpropre*. Je me réjouis bien de m'en raller (*sic*) bientôt. »

Il n'a pas un mot de critique à l'adresse des Jésuites, vis à vis desquels il affecte un esprit de soumission et de déférence qui les déconcerte, mais il ne partage pas leurs vues. « Je ne fais rien du monde pour eux, les pauvres bons pères ; vraiment, ils n'ont pas besoin de moi. » (1).

Les hérétiques de Badonviller appartenaient surtout à la bourgeoisie ; les catholiques généralement pauvres, vivaient dans une profonde ignorance. Le peuple, grossier, prévenu, entêté, (2) accueillit à coup de pierres l'humble prêtre « qui allait toujours à pied, vêtu d'une grosse robe, un gros bréviaire sous le bras, et qui couchait sur la dure, ou sur la terre, ou sur un banc, » suivant le témoignage d'un de ses fidèles compagnons.

Il répondit aux violences par tant de mansuétude, il sut tenir aux pauvres, aux malades, un langage si tendrement consolateur il donna à ses entretiens inspirés de la ferveur mystique de ses prières et de ses extases, un tour si populaire et si simple, que ceux qui l'avaient poursuivi, frappés de stupeur et d'admiration, accoururent bientôt implorer son pardon et se jeter à ses pieds.

Il prêcha aux catholiques la réforme de leurs mœurs et la charité. Il traita les protestants avec délicatesse ; il les appelait « les étrangers » pour ne pas les blesser par l'expression d'hérétiques. Il se mêla à eux, dans la rue, sous la halle, dans leur temple, où on le voyait « tout affairé à *bégayer* dans une chaire de prédicant, et à répondre à l'un ou à l'autre » (3) et finalement il arracha à l'un d'eux ce témoignage décisif. « C'est un des justes dont parle l'Écriture. »

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas à contester que Pierre Fourier a laissé dans le pays de Badonviller un souvenir impérissable. Dans cette contrée où les ravages des guerres ont presque entièrement aboli toute tradition, on ne sait plus rien des luttes religieuses, ni des misères qu'elles ont engendrées. Mais tout le monde connaît encore « le bon père ». Beaucoup racontent ses miracles, tous parlent avec respect de sa bonté et de ses vertus ; et l'humble monument élevé à sa mémoire dans la forêt de Petitmont a traduit exactement le sentiment populaire, vivace encore après trois siècles, en honorant en lui « un saint prêtre et un grand citoyen. »

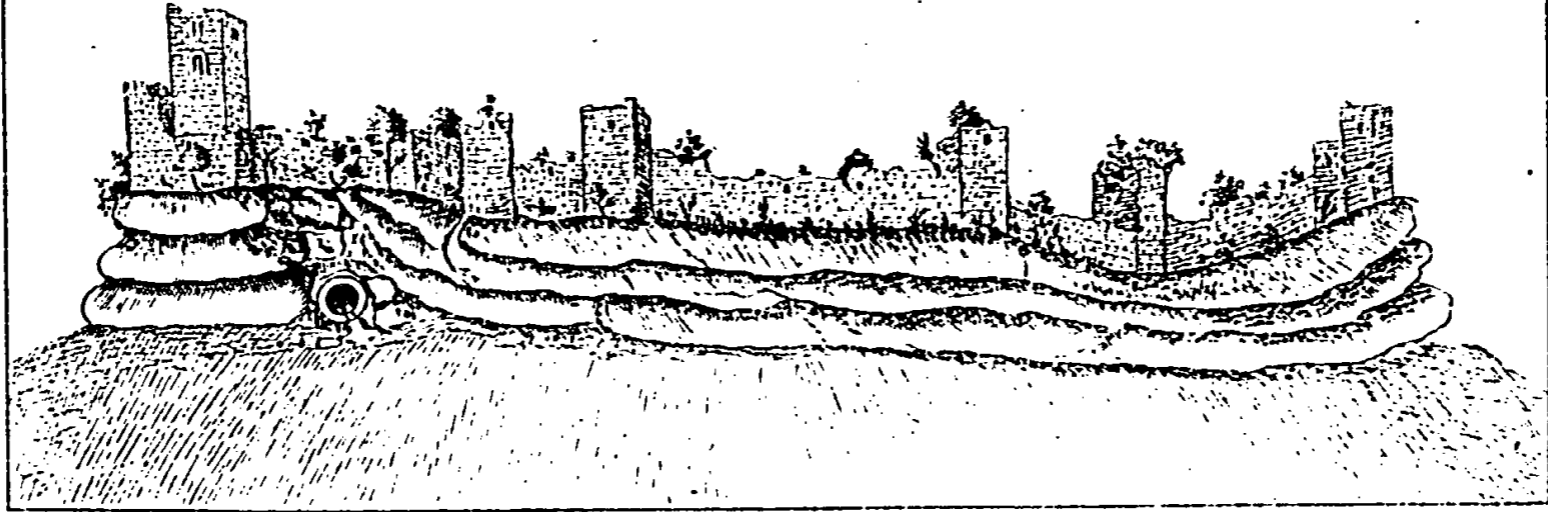
Il semble également vrai que Pierre Fourier a fait en quelques mois ce que

(1) *Lettres de B.-P. Fourier*. T. II. 232, 235, 264, 269, 283.

(2) *Rogie. Hist. du B.-P. Fourier*. II. p. 83, 86, 106, 108.

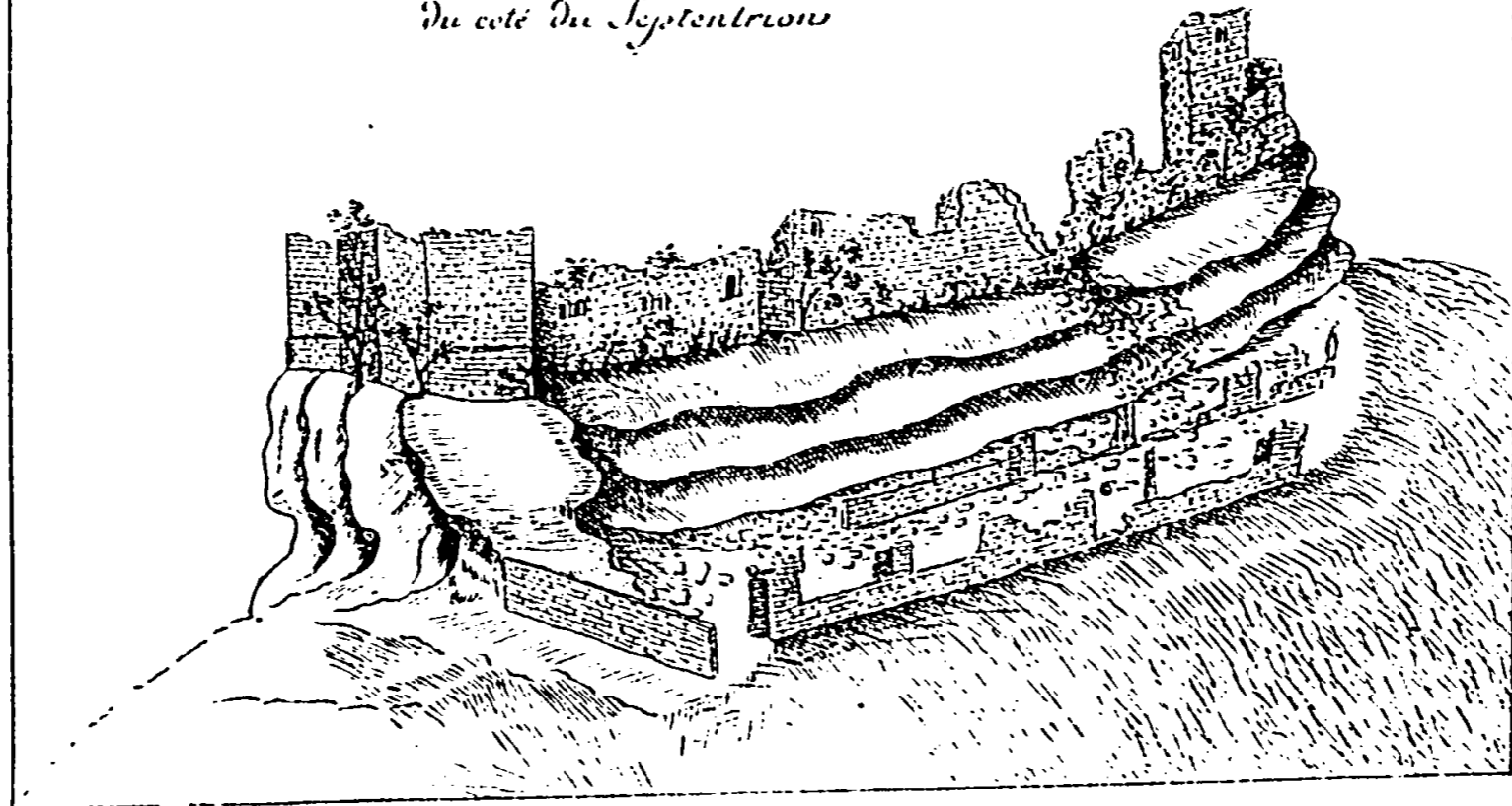
(3) *Lettres* II. 288.

*Ruines du Château de Pierre-percée
du côté du Midi*



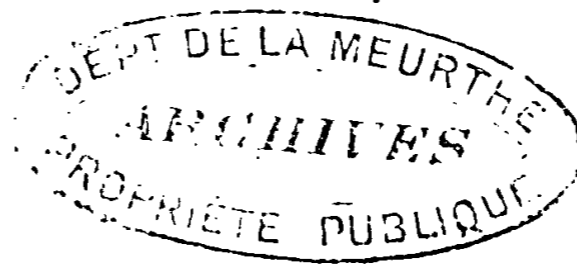
† Puit du Château, qui a encore plus de 100 pieds de profondeur.

*Ruines du Château de Pierre-percée
du côté du Septentrion*



VUES DE PIERRE-PERCÉE EN 1755

(d'après les dessins de Dom PELLETIER, conservés à la Bibliothèque de la Ville de Nancy).



les prédications et les rigueurs n'avaient point fait en vingt ans. Il faut tenir compte sans doute de l'exode des principales familles protestantes, qui fut la triste conséquence des édits de 1624 (1). Toujours est-il qu'au départ de Pierre Fourier, la contrée était pacifiée, l'ordre rétabli, les populations touchées et reconnaissantes. Il les quitta le 17 janvier 1626, humble et simple, comme il était venu, refusant la « cariole » (2) que voulaient lui envoyer les chanoines de Lunéville, mais accompagné des ovations de tout ce peuple auquel il venait de rendre, avec l'unité de ses croyances traditionnelles, la conscience de sa nationalité lorraine.

(A suivre.)

Emile AMBROISE.

EUNE BONNE SOPE

Emins, c'que j'vas v'reconté
Ce n's'rèt ni fiauve, ni histoère,
Ç'à lé farce (je n' l'a-m' inventé)
D'lè fome de m'vouésin Pierre.

Ç'ateut dieumanche, au métin
E lé mâsse ell' s'en alleu,
Mâ ç'ateut long don motin
Fieu don vlège qu'elle demareu.

L'éveu tortot fâ s'n'ovrège
D'berboyé ses piats afants,
Mis cure lé sope, fâ lo m'nège
Et bevardé en s'épratant.

Le quiaches s'nit en volaye,
En s'hâtant elle m'è d'vancié
Po ête ben vite errivaye
D'vant qu' l'office n'seu commencié.

D'va l'motin j'atins to près
En riant, j'li houye : « hé ! Touénon,
Evâ c'que v'éveu d'zo vat brés
Ve n'pourreu fâre vas d'votions. »

O boin Dieu ! qu'elle mo r'pond
Que va dire mo home Pierre
Dans lo r'pint au lieu don jambon,
J'a j'té m'nieux livre de prière.

E lé mauhon elle corr'auss'vite
Po r'tirié l'livre, mate lo jambon,
Ma dans l'fond d'lè mermite
I n'y éveu in fotu boillon.

Hontouse de sè maledrâsse,
L'e rennallé au motin,
Elle n'éveu, po lire lé mâsse
Pu qu'in vieux livre en létin.

Mes émies, po vate dejunon
Ne sement-mé évaltonaye,
Et n' feyeus-mé comme Touénon
Ve s'rint auss'tant embétaye.

(Palois messin).

JEAN-JULIEN.

(1) *J. Arch. lorr.* 1870 p. 176.

(2) *Lettres*, II. 289.